

## COCA\_infos 2010-1

1.	Forme des vedettes de diocèses : rappel.....	1
2.	Zone 024 : introduction de l'ISAN .....	1
3.	Zones 773 et 580 des notices analytiques : rappel .....	2
4.	Zone 800 dans le catalogage à niveau : rappel.....	2
5.	Mise à niveau de notices provenant d'opérations de re-catalogage .....	3
6.	Copier/coller du texte depuis une source autre que Virtua .....	3

---

### 1. Forme des vedettes de diocèses : rappel

Les vedettes de diocèses et d'archevêchés doivent être saisies conformément à la forme qui a été adoptée par les récaro lors du passage aux AACR2.

**Forme conforme aux AACR2 :**

```
110 2 $a Ecclesia catholica. $b Diocèse de Nice
```

**Forme RERO précédente aux AACR2 :**

```
110 2 $a Ecclesia catholica. $b Diocèse (Nice)
```

Cette règle s'applique uniquement aux nouvelles vedettes de diocèses. Les vedettes se présentant sous l'ancienne forme ne doivent pas être corrigées et doivent être pompées telles quelles.

### 2. Zone 024 : introduction de l'ISAN

L'ISAN est un numéro standard utilisé pour identifier les œuvres audiovisuelles.

Lorsqu'un document comporte un numéro ISAN, ce dernier doit être saisi en zone 024 avec deuxième indicateur 8. Cet indicateur est utilisé pour les genres non précisés de numéro ou de code normalisé :

**Exemple :**

```
024 8_ $a 00000001E6F900002
```

### 3. Zones 773 et 580 des notices analytiques : rappel

Lors du catalogage d'un article paru dans un périodique comportant un titre multilingue, l'indication du document hôte doit se présenter comme suit :

Dans la zone 773, il faut saisir tous les titres du périodiques tels qu'ils apparaissent dans la notice du périodique, soit dans la zone 130, soit dans la zone 245 jusqu'à la sous-zone \$c. Dans la zone 580, il faut saisir le titre du périodique selon la langue de l'article catalogué.

**Notice de périodique:**

245 00 \$a Zeitschrift für schweizerisches Recht = \$b Revue de droit suisse = Rivista di diritto svizzero

**Notice analytique:**

245 10 \$a Nullité du mariage et droits successoraux / \$c Paul Piotet  
580 \$a In: Revue de droit suisse. - Bâle. - N.F. Bd. 110 (1991), Halbbd. 1, H. 2, S. 221-235  
773 1 \$t Zeitschrift für schweizerisches Recht = Revue de droit suisse = Rivista di diritto svizzero \$g 1991/1/221

### 4. Zone 800 dans le catalogage à niveau : rappel

La zone 800 contient une vedette secondaire de type auteur/titre qui est utilisée dans le catalogage à niveau pour créer un lien auteur entre la notice de niveau supérieur et les notices bibliographiques rattachées.

Pour permettre un chaînage correct, cette zone doit contenir les mêmes éléments que la notice de niveau supérieur, raison pour laquelle dans la notice du volume il ne peut exister qu'**une seule zone 800**. Lorsqu'il y a plusieurs coauteurs dans la notice de niveau supérieur, le chaînage s'effectue uniquement avec l'auteur en zone 100 de cette dernière :

**Niveau supérieur :**

100 1 \$a \$a Groot, Bob de, \$d 1941-  
245 10 \$a \$a Léonard / \$c [texte] De Groot & [dessins] Turk  
700 0 \$a Turk, \$d 1947-

**Notice de volume :**

245 14 \$a Loué soit le génie / \$c Turk & De Groot  
700 0 \$a Turk, \$d 1947-  
800 1 \$a Groot, Bob de, \$d 1941-. - \$t Léonard \$v 39

## **5. Mise à niveau de notices provenant d'opérations de re-catalogage**

Lors d'une mise à niveau de notices provenant d'opérations de recatalogage, les opérations suivantes ne doivent pas être oubliées :

- supprimer la note interne 019 « catalogage d'après ancienne fiche » ou « catalogage sommaire MOCA »
- modifier l'Enc lvi en choisissant le « niveau d'enregistrement complet » (position vide)

Les codes propres au re-catalogage (codes recat\* dans la zone 900) ne doivent par contre pas être effacés.

## **6. Copier/coller du texte depuis une source autre que Virtua**

Lorsque l'on copie du texte depuis une source extérieure à Virtua (fichiers d'autorité, OPACs, etc.), il faut faire attention à l'encodage des caractères qui n'est parfois pas correct. Il ne faut pas oublier de :

- vérifier et, si nécessaire, corriger tous les caractères spéciaux (signes diacritiques, caractères "exotiques", signe "degré", chiffres suscrits ou souscrits, etc.) ;
- vérifier et, si nécessaire, corriger les signes "apostrophe" (doivent s'afficher "apostrophe droit" et pas courbe) ;
- enlever les "retours à la ligne" qui seraient venus à la copie.